Reste à dire, à l'intention de la maison d'édition, qu'il y a vraiment trop de coquilles dans le texte et dans les notes.

Willem FRIJHOFF

Axel GOTTHARD. *Der Augsburger Religionsfrieden.* (Reformationsgeschichtliche Studien und Texte, 148). Münster, Aschendorff, 2004. 23 × 15,5 cm, XLV-671 p. € 84. ISBN 3-402-03815-3.

Précis, exhaustif, richement documenté et non dénué d'humour (ce qui ne gâte rien pour un livre de plus de 650 pages!), l'ouvrage d'A. G. constitue désormais une somme incontournable pour qui voudra s'intéresser à la Paix d'Augsbourg de 1555. 1555 représente en effet une date fondamentale dans l'histoire allemande et européenne, souvent choisie par les manuels scolaires comme césure entre l'âge des réformes et celui des confessions. Pourtant, les événements qui entourent la Paix d'Augsbourg, ses conditions d'élaboration et l'évolution sur le long terme des problématiques qui y conduisirent n'avaient pas, jusqu'ici, été abordés avec autant de précision et de détails juridiques. Mais ce pointillisme juridique ne doit pas masquer le fait que, tout au long de son ouvrage, A. G. défend une thèse historique aussi simple que convaincante: la Paix d'Augsbourg fut avant tout conçue comme une paix politique et juridique, pensée pour durer et dont était exclue, sciemment, la question de la vérité théologique. Pourtant, et malgré ces options, ce texte ne put s'imposer que pour un temps et, dès 1580, suscita même de nouveaux litiges, en partie responsables de la guerre de Trente Ans. L'ouvrage expose cette thèse en quatre temps. D'abord, l'A. nous présente le contexte et le déroulement de la Diète de 1555 durant laquelle la Paix fut promulguée. Outre une présentation diachronique des événements, cette partie du livre trace le portrait des acteurs de ce *Reichstag* si décisif et expose les points principaux du texte de la Paix. Dans un deuxième temps, A. G. remonte le temps et propose à son lecteur les éléments importants de la préhistoire de l'« *Augsburger Religionsfrieden* ». Il retrace ainsi les échecs des paix précédentes et dessine avec finesse l'évolution des questions qui se posèrent aux auteurs de ces tentatives de pacification qui furent à l'origine des éléments constitutifs de celle de 1555. La troisième partie de l'ouvrage, intitulée *Der Religionsfrieden prägt das konfessionelle Zeitalter*, est, quant à elle, vouée à la *Wirkungsgeschichte* de la Paix, de 1555 à 1648. Après avoir décrit les zones d'ombre du texte de 1555, qui devaient conduire à l'escalade guerrière, A. G. analyse les rapports entre la Paix de 1555 et l'histoire locale, avant de brosser le tableau de son impact avant puis après 1580. Date fatidique en effet que celle-ci, qui vit le passage d'une période de relative sérénité à un temps d'incertitude et d'intensification des tensions entre les deux camps. Enfin, une dernière partie se voit consacrée à l'impact et à la signification plus large de la Paix d'Augsbourg en lien aux questions entourant

la sécularisation ou la liberté de conscience. L'un des aspects fondamentaux et novateurs de la Paix fut sans doute le renvoi de la question religieuse de l'échelle impériale à l'échelle des principautés d'empire par le principe fameux du *cujus regio, ejus religio*. Si cette formule (qui n'apparaît comme telle que plus tard dans la littérature juridique) permit pour un temps d'instaurer la paix, les nombreuses questions qu'elle laissait en suspens furent quant à elles à l'origine des tensions de la fin du 16e s. Plusieurs questions demeuraient en effet sans réponse: Comment, par exemple, gérer la coexistence de plusieurs confessions dans les villes et les territoires mixtes? La relative liberté en matière de religion instaurée par le *cujus regio* autorisait-elle des (re-)conversions futures? Comment interpréter le droit d'émigrer accordé aux croyants en désaccord avec leur prince (le *jus emigrandi*) et avec quelle latitude l'appliquer? Comment régler la question de la juridiction religieuse d'évêques catholiques en terres protestantes? Et, surtout, que faire de cette troisième confession émergeante: le calvinisme? Autant de questions qui ne trouvaient pas de réponses au niveau local et qui mirent rapidement à mal les principes mêmes de la Paix. L'explication d'A. G. est ainsi que le principe du *cujus regio* entrait en conflit avec un nombre impressionnant de lois et de coutumes locales souvent difficiles à concilier avec ce dernier. La conséquence fut que l'administration impériale se trouva de plus en plus sollicitée par des litiges insolvables face auxquels elle ne pouvait, faute de moyens juridiques efficaces, opposer que des pétitions de principes sans grand lien avec la réalité locale. Pour le lecteur francophone (qui a de son côté la chance de disposer des travaux d'O. Christin et de J. Bérenger sur ces questions), l'ouvrage d'A. G. se révèle précieux à plus d'un titre: il vient d'abord combler un trou dans la littérature autour des aspects germaniques de la question des paix de religion. Mais il offre surtout au lecteur le point de vue d'un historien du droit sur une réalité que nous avons trop souvent tendance à considérer au travers de problématiques contemporaines liées à la question des coexistences religieuses dont la gestion reste, aujourd'hui comme hier, ici ou ailleurs, extrêmement complexe. On ne saurait donc trop remercier A. G. de remettre, à plus d'un titre, les pendules à l'heure de 1555.

Pierre-Olivier LÉCHOT

Ingeborg JOSTOCK. *La censure négociée. Le contrôle du livre à Genève. 1560-1625.* (Travaux d'Humanisme et Renaissance, 430). Genève, Droz, 2007. 25,5 × 18 cm, 440 p. CHF 136. ISBN 978-2-600-01115-0.

Le thème de la censure à l'époque moderne bénéficie depuis une décennie d'approches novatrices. La recherche s'est toutefois focalisée jusqu'à présent sur la censure dans le monde catholique, stimulée notamment par l'édition des Index par DE BUJANDA, par les travaux de chercheurs tels que Gigliola FRAGNITO et par l'ouverture des archi-

ves du St-Office en 1998. Cet ouvrage d'I. J., basé sur une thèse de doctorat soutenue à l'Institut européen de Florence, offre une étude très sérieuse du cas genevois pour la période allant des dernières années de Calvin au premier quart du 17e s. Ayant procédé à la lecture d'un vaste corpus de sources, l'A. se base principalement sur l'analyse des registres du Conseil de Genève, de ceux de la Compagnie des Pasteurs et du Consistoire genevois. I. J. envisage la censure des ouvrages imprimés dans le cadre plus large du contrôle social et de mesures tendant à « discipliner » les sujets. Cette perspective plus large lui permet d'inclure dans son livre le contrôle par le Consistoire des lectures des Genevois ainsi que la réécriture d'ouvrages, en particulier les réécritures réalisées par Simon Goulart d'œuvres telles que les *Essais* de Montaigne ou les chansons de Roland de Lassus.

L'ouvrage est composé de trois parties qui suivent un découpage chronologique: *L'Âge d'or du livre réformé: la cohésion confessionnelle par décret (env. 1560-1580)*; *La Ville-Église à l'épreuve. Le magistrat et la Compagnie en dissension (env. 1570-1600)*; *La Cité sur la Montagne en quête d'affaires: identité confessionnelle et mentalité commerciale (env. 1600-1620)*.

La thèse centrale d'I. J., qui donne son titre à l'ouvrage, consiste dans la démonstration que la censure à Genève n'a rien de rigide. Elle s'avère au contraire la conséquence d'une perpétuelle négociation entre les différents acteurs: autorités civiles, pasteurs et gens vivant de l'impression et du commerce des livres. Ces différents groupes ne sont d'ailleurs pas séparés de manière absolue: un conseiller appelé à se prononcer sur les ouvrages interdits peut être impliqué étroitement dans le commerce du papier, par exemple. Il n'existe pas à Genève d'index, de liste précise des ouvrages bannis de la cité, mais simplement des édits qui interdisent, de manière générale, l'impression d'ouvrages « contre l'honneur et la gloire de Dieu », « lascifs » ou encore « préjudiciables à la religion et bonnes mœurs » (p. 321). Ce manque de précision permet une grande souplesse dans le contrôle des ouvrages imprimés et laisse théoriquement une marge de manœuvre aux autorités civiles chargées, en dernière instance, de décider ce qui peut être imprimé à Genève. Compte tenu de cette marge de manœuvre, la censure des ouvrages imprimés peut être employée comme un révélateur du rapport de forces entre les divers acteurs genevois. Analysant de manière très détaillée plusieurs conflits relatifs à l'imprimerie, I. J. prouve combien l'application des normes relève de circonstances particulières. La situation économique, les enjeux liés à la politique extérieure, les rapports de force internes entre le pouvoir civil et spirituel, mais aussi les intérêt personnels des conseillers genevois ou encore les liens amicaux sont autant de paramètres qui peuvent influer de manière décisive sur la prise de décision.

L'accent placé par I. J. sur l'analyse des pratiques dans un contexte juridique somme toute assez flou a amené l'A. à privilégier l'étude de cas particuliers. Elle montre d'ailleurs que les normes elles-mêmes sont établies de manière très pragmatiques, suite à un certain nombre de

litiges. Si l'ouvrage présente un aspect quelque peu fragmenté, malgré une solide structure chronologique et thématique, c'est sans doute qu'il reflète fidèlement la situation genevoise de l'époque. D'excellentes annexes font contrepoids à l'accent mis sur les cas particuliers et permettent de saisir également les normes genevoises. Il s'agit surtout de l'annexe I, qui transcrit par ordre chronologique toutes les décisions prises entre 1539 et 1625 par les autorités sur le contrôle de l'imprimerie et de la librairie genevoise (76 documents), et de l'annexe III, présentant une liste des ouvrages dont l'impression ou la vente a été interdite à Genève entre 1560 et 1620.

Faisant preuve d'une grande érudition, l'ouvrage d'I. J. offre une foule d'éléments très utiles à la compréhension de la société réformée de la fin du 16e s. et du début du 17e marqués par l'orthodoxie calviniste. Il soulève de plus de nombreuses pistes pour des recherches ultérieures. Par exemple, on peut se demander dans quelle mesure les pasteurs genevois ont tenté, par le biais de la censure, de former un corpus de doctrine uniforme (calviniste) dans le monde réformé francophone. Le cas, étudié de manière minutieuse par I. J., du formulaire d'interrogation des enfants sur la religion, imprimé par de Bré, ou encore les interdictions prononcées en 1560/1561 contre l'impression des traductions françaises du *Catéchisme* et du *Contre les anabaptistes* de Bullinger permettent de le penser. Si les pasteurs genevois jugent les textes du Zurichois comme « non nécessaires », c'est sans doute parce qu'ils estiment que Calvin a composé dans ces domaines les ouvrages de référence qui doivent contenter les lecteurs francophones.

Il faut souhaiter que des études de ce genre soient entreprises rapidement pour d'autres territoires protestants. Sur ces bases, une étude comparative de la censure protestante à l'époque moderne prenant en compte normes et pratiques deviendrait possible. Elle seule permettra de comprendre dans quelle mesure le cas genevois présente une situation courante ou, au contraire, un cas particulier. Par exemple, le fait que le magistrat genevois autorise une impression à condition que le nom de la ville ne figure pas sur l'ouvrage est en totale contradiction avec les normes de nombreuses villes réformées (Bâle et Strasbourg par exemple) et avec les édits impériaux qui obligent à indiquer le lieu d'impression; mais la pratique d'autoriser une impression à condition qu'elle paraisse sans nom de lieu ou avec un nom de lieu fictif est-elle répandue ailleurs qu'à Genève?

Karine Crousaz

Jesuitische Frömmigkeitskulturen. Konfessionelle Interaktion in Ostmitteleuropa 1570-1700. Herausgegeben von Anna Ohlidal und Stefan Samerski. (Forschungen zur Geschichte und Kultur des östlichen Mitteleuropa, 28). Stuttgart, Franz Steiner Verlag, 2006. 24,5 × 18 cm, 337 p., ill.n./b. € 49. ISBN 3-515-08932-2/978-3-515-08932-6.